

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE SAONE ET LOIRE

Nombre de membres		
CM	En exercice	Délibérants
15	15	14

Date de la convocation :  
9 décembre 2010

Date d'affichage :

Objet de la délibération :

«RCEA  
Aménagement à 2 x 2voies et projet de concession»

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MATOUR

N° 148/2010

Séance du : 13 décembre 2010

L'an deux mille dix et le treize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry IGONNET, maire.

Présents :

MM. Mathilde CORTAMBERT, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Marie-Christine GRIFFON, Annie VOUILLON, Jean-Louis BACOT, Pierre BERTHOUD, Christophe LESCUT, Catherine PARISOT, Jean THOREUX, Jean Claude WAEBER, Nicole RUY, Eugène VOUILLON, Thierry MICHEL

Absent excusé : Michel BARDET

Secrétaire de séance : Marie-Christine GRIFFON

Le maire rappelle que la RCEA est une route de la responsabilité de l'Etat particulièrement dangereuse dans ses portions résiduelles à 2 voies et entre les parties à 1 x 1 voie et 2 x 2 voies en raison du fort trafic constaté, notamment poids lourds.

Le Maire précise que l'aménagement à 2 x 2 voies des portions restantes de la RCEA représente un investissement de 950 millions d'euros alors que l'Etat finance chaque année 27 millions d'euros pour son aménagement.

Le Maire expose que l'Etat propose d'accélérer la réalisation des travaux pour mise en service en 2017 en concédant le projet à une société d'autoroute qui assurerait le financement, la réalisation et l'exploitation moyennant péages. La section entre MONTMARAUD, CIRY LE NOBLE et MACON serait payante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire, à l'unanimité,

**DELIBERE**

Le Conseil Municipal :

- Considérant que les contribuables ont déjà beaucoup financé les portions déjà réalisées de mise à 2 x 2 voies
- Considérant que la transformation en autoroute accentuerait l'effet de transit et contribuerait à la désertification des territoires ruraux traversés
- Considérant que l'usager n'aurait pas réellement le choix, en Saône et Loire au moins, pour se déplacer entre payer l'autoroute ou utiliser des itinéraires bis alternatifs gratuits, lents, longs et dangereux
- Considérant l'impact des coûts financiers des péages pour les déplacements actuels quotidiens des habitants sur la RCEA
  - **SE PRONONCE** contre le projet de concession tel que présenté actuellement
  - **DEMANDE** à l'Etat d'augmenter significativement le financement annuel de 27 millions d'euros consacrés à l'aménagement en 2 x 2 voies
  - **DEMANDE** de préserver les sorties actuelles pour ne pas accentuer la désertification des territoires traversés

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Préfecture le... 04 JAN. 2011

et publié, affiché ou notifié le...

ARR N° 715-60122M. 289

Le Maire



Extrait certifié conforme  
Le Maire  
Thierry IGONNET

